

Compte rendu du groupe de travail « périmètres » du 3 novembre 2014

Elus présents

Marion Ballet - Guyancourt
Michel Bisson - San de Sénart – représentant CDCI 77
Claude Capillon – Rosny-sous-Bois, ACTEP
Eric Cesari – CA Seine-Défense
François Chouat – CA Evry Centre-Essonne
Véronique Côté-Millard - Les Clayes-sous-Bois
Stéphanie Daumin – Chevilly-la-Rue
Grégoire De Lasteyrie – CA Plateau de Saclay
Jean-François Dufeu – CA Plaine Centrale
Jean-Claude Gandrille – CA Brie Francilienne
Marc Giroud – Vallangoujard – CDCI 95
Daniel Guiraud – Les Lilas – Président de Paris Métropole
Denis Helbling pour Jean-Jacques Bridey – Fresnes et CAVB

Jean-Raymond Hugonet – Limours-en-Hurepoix –CRCI
Olivier Léonhardt – CA Val d'Orge
Guy Malherbe – CA Europ'Essonne
Pierre Mansat – Mairie de Paris
Jacques JP Martin – Nogent-sur-Marne et CA Vallée de la Marne
Valérie Mayer-Blimont – CC Plateau Briard
Eric Mehlhorn – Savigny-sur-Orge – rapporteur CDCI 91
Jean-Marc Nicolle - CRIF
François Pupponi - Sarcelles
Luc Strehaiano – CA Vallée de Montmorency
Jean-François Vigier – Bures-sur-Yvette

Et des collaborateurs

Objectifs du groupe de travail

- 1) élaboration de propositions de Paris Métropole relatives au Schéma de Coopération Régional Intercommunal (SRCI)
- 2) Imaginer les moyens d'atténuer tout effet-frontière entre la MGP et la grande couronne

Objectifs de la séance

Audition des rapporteurs de la CRCI et des CDCI, préalable à une audition du Préfet de Région sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI). Paris Métropole travaille à une proposition commune de ses élus, à porter au vote du Comité Syndical du 19 décembre.

Elus auditionnés

- CRCI : Jean-Raymond Hugonet, maire de Limours-en-Hurepoix
- CDCI de l'Essonne : Eric Mehlhorn, maire de Savigny-sur-Orge
- CDCI de la Seine et Marne : Michel Bisson, président du SAN de Sénart
- CDCI du Val d'Oise : Marc Giroud, maire de Vallangoujard

Excusé : CDCI des Yvelines : Jean-Marie Tétart, député-maire de Houdan

Bref rappel du dispositif SRCI

Voir le dossier documentaire remis en séance.

Synthèse de la réunion

1) Des points de convergence entre les élus peuvent être relevés.

➤ **Tout d'abord des objectifs et principes communs sont affirmés :**

- ➔ Contre le risque identifié par tous d'une métropole à trois vitesses (petite couronne, zone couverte par le SRCI, reste de la grande couronne), il faut continuer à travailler sur l'articulation et l'équilibre nécessaire entre tous les territoires franciliens, dans le cadre notamment de Paris Métropole.

- ➔ La « finalité » des regroupements intercommunaux tels que proposés par le SRCI doit être explicitée. La question de « peser face à la Métropole du Grand Paris » ne saurait être le seul critère de regroupement, il faut veiller à ce que les processus en cours n'aboutissent de fait à une compétition entre les territoires.
- ➔ Paris Métropole doit appuyer la demande des collectivités et exiger une souplesse de calendrier :
 - Pour les communes limitrophes, qui doivent pouvoir choisir en connaissance de cause, donc ultérieurement à la révision de l'article 12 (➔ aller plus loin que l'amendement proposé dans la loi sur la délimitation des régions qui repoussait au 15 nov.);
 - Pour arrêter le projet de SRCI, dont la date butoir doit effectivement passer du 28 février au 30 avril 2015 (➔ conformément à l'amendement proposé).
- **En ce qui concerne le rôle de Paris Métropole, les élus conviennent**
- ➔ Que le lien avec la CRCI doit être approfondi
- ➔ Que le syndicat peut contribuer à répondre aux « angles morts » de la loi sur les territoires de grande couronne : à l'instar de la mission de préfiguration pour Paris et la petite couronne, le syndicat peut travailler sur l'organisation des compétences, les enjeux financiers, la gouvernance. Il s'agirait de « mutualiser » les questions qui se posent aux territoires, de mobiliser une expertise au service du dialogue entre l'Etat et les collectivités... Il ne faut pas laisser chaque territoire chercher seul des solutions. Alors que les études d'impact sur les regroupements proposés sont très faibles, la demande d'assouplissement du calendrier doivent être accompagnés techniquement, des éclairages utiles à tous doivent être produits (exemple de la question des dettes, etc.)
- ➔ Un portage politique de certaines questions est nécessaire : par exemple, la « remontée » des compétences différenciée, selon les situations singulières des territoires. La loi impose une remontée uniforme des compétences, empêchant d'inventer une gouvernance au service d'un projet de territoire.

2) Des éléments font également débat :

- **Le cas des plateformes aéroportuaires et de la redistribution de la richesse fiscale générée.**
L'éventuelle intégration de Roissy- Charles de Gaulle au périmètre de la MGP pose nécessairement la question de la solidarité financière de celle-ci avec les territoires environnants. Sa non-intégration poserait tout autant la question de l'échelle de l'intercommunalité envisagée autour de la plate forme. En tout état de cause, dans les travaux engagés par Paris Métropole autour du devenir des dispositifs de péréquation horizontale, cette question sera à regarder avec une attention particulière.
- **Taille et « sens » des regroupements intercommunaux**
Une grande partie des débats porte sur le fait de privilégier :
 - 1) les intercommunalités de grande taille, en arguant qu'elles permettent de mieux réaliser de grands projets de territoire, de mettre en place une démarche stratégique, de disposer de territoires puissants dans le dialogue métropolitain, de permettre la réalisation de grandes infrastructures,
 - 2) ou bien les intercommunalités de petite taille, en arguant qu'elles sont mieux à même de répondre à une exigence de proximité, davantage en prise avec le quotidien, et permettant un meilleur service rendu aux habitants ?

Pour certains, les grands ensembles imaginés dans le projet de SRCI sont ingérables, inimaginables, qualifiés de « monstrueux », tandis que pour d'autres, ils sont une ambition nécessaire qu'il s'agit de penser à long terme et qui permettent une première échelle de mutualisation et de solidarité.

Ces deux dimensions (le projet et la proximité) sont en réalité généralement toutes deux présentes dans les regroupements intercommunaux actuels.

Le travail d'expertise technique et d'animation politique doit viser à permettre de dépasser cette dichotomie, en forgeant des propositions visant à des intégrations progressives, lisibles dans un système global où gouvernance locale, gouvernance d'ensemble, péréquation, optimisation du service rendu aux habitants sont pris en compte.

Suites du travail

Calendrier

- Audition du Préfet de Région au Bureau du 18 novembre (un document de cadrage en vue de cette audition est en préparation)
- 1^{er} décembre : prochaine réunion du groupe de travail : écriture d'une résolution en vue du CS du 19 décembre
- Bureau du 9 décembre : soumission du projet de résolution
- CS du 19 décembre : vote sur la résolution

Le travail sur les aspects financiers et la refonte des dispositifs de péréquation chemine également (deux réunions à venir, 20 novembre 8h-10h et 9 décembre 10h-11h30), et sera intégré dans les travaux de ce groupe.

Expertise mobilisée

Paris Métropole se coordonne avec l'ADCF et l'IAU-IdF notamment en ce qui concerne l'expertise financière, des éléments seront fournis au fil des réunions. A noter qu'il existe des enjeux de surcoût, difficiles à simuler, des lois de finances en négociation entre les blocs intercommunaux, des critères de baisse de dotation qui ne sont pas stabilisés, ainsi que la refonte des dispositifs de péréquation. Il est donc possible de faire de la prospective mais pas des simulations qui se révéleront être 100% exactes.

Paris Métropole peut également réaliser, avec l'appui notamment de l'APUR et de l'IAU-IdF, des travaux et des études permettant d'étayer les arguments portés par les élus (travaux sur l'exercice des compétences, sur les modalités de coopérations entre institutions pour bâtir des projets de territoire, etc.).